

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ATTRIBUTION DE MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
IMPRESSION DU JOURNAL MUNICIPAL
GESTION ET EXPLOITATION DU SERVICE ANTENNE**

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Vu l'inscription aux Articles **6236, 6156** du Budget,

Considérant les mises en concurrence effectuées,

Considérant les offres jugées économiquement les plus avantageuses par la mini commission d'appel d'offres en date du **27 juin 2023**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre à bons de commande impression du journal municipal « Gravelines mag » et de son cahier central avec la société **IMPRIMERIE PACAUD** pour une quantité annuelle, maximum de **11 unités**.

L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter 23/08/2023 jusqu'au 22/08/2024.

L'accord-cadre pourra être reconduit 1 fois 1 an.

Article 2 : De signer le marché de gestion et d'exploitation du service antenne avec la société **ALTITUDE INFRASTRUCTURE EXPLOITATION** pour un montant de **184 000,00 € HT**.

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans du 29/01/2024 au 28/01/2028

Article 3 : Les dépenses seront imputées aux Articles **6236, 6156** du Budget,

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **04 JUIL. 2023**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le

04 JUIL. 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le

04 JUIL. 2023

Bertrand RINGOT